



PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 13 novembre 2017 à 20h00

Présent(e)s :

- Mme Brigitte Schneider-Bidaux, Présidente
- Mmes Chantal Beaud, Dominique Bernardet, Annick Deshayes, Véronique Hirsch, Sabine Latour, Karen Reymond-Dorsay et Christine Tomassi, conseillères municipales
- MM. Marc Botbol, Sébastien Bourqui, Fabrice Calame, Jean-Jacques Duquesne, Alain Forestier, Gérard Murith, Alexandre Odier et Roland Rüttimann, conseillers municipaux
- M. Guy Lavorel, Maire
Mme Béatrice Hirsch, Adjointe
M. Marc Truan, Adjoint
- M. Olivier Niederhauser, Secrétaire communal
- Excusé : M. David Lavergnat

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 octobre 2017
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Approbation du budget 2018 :
 - 4.1 Rapport de la commission des finances du 1^{er} novembre 2017
 - 4.2 Vote de la délibération D148 approuvant le budget de fonctionnement, le taux des centimes additionnels et les indemnités allouées aux Maires et Adjoints et aux Conseillers municipaux pour 2018
 - 4.3 Vote de la délibération D149 approuvant le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour 2018
 - 4.4 Vote de la délibération D150 : ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissements aux communes
5. Projet de délibération D151 : Vote d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 700'874 permettant de procéder à différents amortissements complémentaires en 2017

6. Approbation du projet de compte rendu administratif et financier pour 2016
7. Propositions individuelles et questions
8. Huis-clos : demandes de naturalisations

La Présidente, Mme Brigitte Schneider-Bidaux, ouvre la séance à 20h01 et souhaite la bienvenue à M. le Maire, à ses adjoints, aux conseillères et conseillers municipaux et au secrétaire général. Elle excuse l'absence de M. David Lavergnat.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 octobre 2017

La Présidente demande si ce procès-verbal fait l'objet de remarques : tel n'étant pas le cas, il est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Aucune communication.

3. Communications de la Mairie

Communications de M. Guy Lavorel, Maire :

1) Fonds de décoration et Conseil des Anciens: démission de M. Frédéric Reymond

M. le Maire donne lecture de deux lettres de M. Frédéric Reymond qui annonce sa démission de la présidence du comité du Fonds de décoration d'une part, et du Conseil des Anciens d'autre part, pour des raisons de santé. Dans ces courriers, M. Reymond fait part de sa satisfaction d'avoir pu participer aux activités de ces deux groupes.

M. Lavorel ajoute que le comité du Fonds de décoration se réunira le 16 novembre prochain et qu'il abordera à cette occasion la question de sa réorganisation suite au départ du président.

2) Campagne d'abattage et d'élagage d'arbres le long de la Drize

M. le Maire se réfère à l'information parue dans le journal *Troinex.ch* du mois d'octobre et rappelle que le service cantonal des forêts va procéder, entre le mardi 28 et le jeudi 30 novembre, à l'abattage et à l'élagage d'arbres situés au bord de la Drize, sur le tronçon allant du pont du chemin des Moulins-de-Drize jusqu'au pont du chemin Jacques-Ormond. Compte tenu de la topographie des lieux, ces travaux d'entretien nécessiteront l'intervention d'un hélicoptère qui va transporter les arbres coupés. Les périmètres d'intervention seront signalés et sécurisés et certains tronçons des chemins situés dans le secteur concerné seront fermés ponctuellement durant les travaux.

3) Projet de crèche et de club-house dans la zone sportive du chemin Lullin

M. Lavorel informe le Conseil que la procédure d'appel d'offres destinée à désigner un mandataire pour le projet de crèche et de club-house que la commune souhaite réaliser au chemin Lullin est terminée et qu'elle a abouti au choix du projet proposé par le bureau d'architectes Carneiro à Carouge. M. le Maire ayant dû se récuser au moment du 1^{er} tour de cette procédure, c'est M. Marc Truan, adjoint, qui a présidé le comité d'évaluation et qui dira quelques mots de cette procédure tout à l'heure.

La Mairie va organiser une présentation des 6 projets qui ont participé au 2^e tour de cette procédure le **mercredi 6 décembre à 18h00** dans la salle du Conseil municipal et les membres de ce dernier sont bien sûr invités à cette petite réception. Cette présentation ne sera pas publique et seuls les bureaux d'architectes qui ont participé au concours, les membres du comité d'évaluation et les autorités communales sont invités.

4) Chemin Dottrens

Suite aux remarques et questions formulées par M. Duquesne lors de la dernière séance du Conseil

municipal, la Mairie a écrit au Comptoir Immobilier afin de savoir quand les travaux de remplacement des bâches en plastique qui se trouvent sur les cages d'escalier de l'immeuble du ch. Dottrens 61-63 (« Alcatraz ») seront enlevées et remplacées par des éléments fixes plus esthétiques.

Par la même occasion, l'Exécutif a soumis à la régie le problème des objets encombrants déposés fréquemment à l'angle de cet immeuble et lui a demandé de rappeler aux locataires les règles et obligations en la matière. Le concierge de ces immeubles a également été invité à collaborer avec la commune afin d'améliorer la situation. Enfin, concernant les déchets déposés à côté des nouveaux containers enterrés situés à l'angle du chemin Dottrens, la Mairie a demandé au concierge de veiller à la propreté des lieux, et à l'entreprise Transvoirie de ramasser tous les déchets présents chaque fois que leur camion passe devant ces containers.

Communications de M. Marc Truan, Adjoint :

5) Utilisation de la voiture « Mobility » stationnée à Troinex

M. Truan annonce que le taux d'utilisation de cette voiture est toujours assez élevé et il donne quelques chiffres concernant la période du 1^{er} avril au 30 octobre 2017 :

- 46 clients différents ont utilisé cette voiture, certains 1 fois, d'autres 15 fois.
- La voiture a été utilisée 157 fois durant ces 7 mois et elle a parcouru un peu plus de 6'000 km.
- Si le taux d'utilisation reste le même jusqu'à la fin de la première année, la commune devra verser une participation de CHF 1'300.-, alors que la participation maximale qui a été budgétée est de CHF 11'800.-.

Ces chiffres confirment donc que cette voiture répond à une demande. M. Truan conclut en signalant que pour l'année prochaine, la commission des finances a décidé d'inscrire un montant de CHF 3'000.- au budget 2018.

6) Projet de crèche et de club-house dans la zone sportive du chemin Lullin

M. l'Adjoint donne les informations suivantes concernant la procédure d'appel d'offres dont a parlé M. Lavorel :

- MM. Sébastien Bourqui, Thomas Jordi, Jean Serrano et Olivier Niederhauser étaient membres ou membres suppléants du comité d'évaluation, avec M. Truan comme président et 5 autres personnes, en majorité des architectes.
- Le premier tour s'est déroulé d'avril à juin 2017. Il s'agissait de sélectionner 5 à 7 bureaux d'architectes sur la base des dossiers présentés par les candidats.
- 14 dossiers ont été déposés (12 de bureaux genevois et 2 de bureaux vaudois) et après une journée de délibérations, le jury a retenu 6 bureaux, tous genevois.
- Le deuxième tour s'est déroulé de juin à octobre et les 6 candidats retenus devaient remettre un dossier de plans et une présentation du projet proposé, sur la base d'un cahier des charges bien précis.
- Le 17 octobre, le comité d'évaluation s'est réuni pour étudier ces projets et au terme de ses délibérations, il a retenu à l'unanimité le projet du bureau Carneiro Architectes SA à Carouge, projet qui sera présenté de manière plus détaillée le 6 décembre prochain.
- M. Truan précise encore que contrairement à un concours d'architecture, un appel d'offres permet de choisir surtout un mandataire et que le projet proposé peut tout à fait évoluer et être modifié en fonction des demandes du maître d'ouvrage.

4. Approbation du budget 2018

4.1 Rapport de la commission des finances du 1^{er} novembre 2017

La Présidente cède la parole à Mme Reymond-Dorsay pour la lecture du rapport de la commission des finances du 1^{er} novembre 2017 (annexe 1).

Au sujet du Bancomat, M. Botbol voudrait savoir si, hormis la BCGE, il est possible de s'adresser à une autre banque.

M. Lavorel répond que la Mairie s'est également approchée de la banque Raiffeisen, qui a refusé.

4.2 Vote de la délibération D148 approuvant le budget de fonctionnement, le taux des centimes additionnels et les indemnités allouées aux Maires et Adjoints et aux Conseillers municipaux pour 2018

La Présidente donne lecture de la délibération :

Vu le budget administratif pour l'année 2018 qui comprend le compte de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 8'299'316 aux charges et de CHF 8'316'205 aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 16'889,

Attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 16'889 et résultat extraordinaire de CHF 0,

Attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 1'281'953,

Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2018 s'élève à 40 centimes,

Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 823'300 aux dépenses et de CHF 0 aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 823'300,

Attendu que les investissements nets sont autofinancés par un montant de CHF 1'281'953, il en résulte un excédent de financement des investissements de CHF 458'653,

Vu le rapport de la commission des finances et sécurité du 1^{er} novembre 2017,

Vu les articles 30, al. 1, lettres a), b) et g), 90 et 95, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

Sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL décide

1. *D'approuver le budget de fonctionnement 2018 pour un montant de CHF 8'299'316 aux charges et de CHF 8'316'205 aux revenus, l'excédent de recettes présumé s'élevant à CHF 16'889.*

Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 16'889 et résultat extraordinaire de CHF 0.

2. *De fixer les indemnités allouées au Maire à CHF 43'000 et aux Adjoints à CHF 33'000 chacun, soit CHF 109'000 au total.*

3. *De fixer les indemnités allouées à chaque conseiller municipal à CHF 2'550, au président à CHF 5'100 et au vice-président à CHF 3'825, soit au total CHF 47'175.*

4. *De fixer le taux des centimes additionnels pour 2018 à 40 centimes.*

5. *D'autoriser le Maire à renouveler en 2018 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.*

En l'absence de questions, la Présidente procède au vote : **La délibération D148 est approuvée à l'unanimité.**

4.3 Vote de la délibération D149 approuvant le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour 2018

La Présidente donne lecture de la délibération :

Vu l'article 30, al. 1, lettre c), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'article 308 C de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

Sur proposition de la Mairie et de la Commission des finances et de la sécurité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

de fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2018 à 100 %.

En l'absence de questions, la Présidente procède au vote : **la délibération D149 est approuvée par 14 voix pour et une abstention obligatoire (PLR).**

4.4 Vote de la délibération D150 : ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissements aux communes

La Présidente donne lecture de la délibération :

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;

vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens ;

vu la décision de créer un fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

attendu que les attributions versées seront uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas ouverts par d'autres mécanismes de financement ;

vu que ces attributions seront effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements ;

considérant que ce fonds sera alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 23 millions de francs des communes, ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7 millions ;

vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi entre en vigueur dès le 1^{er} janvier 2017 ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL
décide

1. *D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 123'300.- pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.*
2. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 029.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 029.1462) "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun".*
3. *D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 029.3660 dès 2019.*

En l'absence de questions, la Présidente procède au vote : **la délibération D150 est approuvée à l'unanimité.**

5. Projets de délibération D151 : Vote d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 700'874 permettant de procéder à différents amortissements complémentaires en 2017

La Présidente donne lecture de la délibération :

vu l'article 30, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu la présentation du projet du budget 2018 du 16 octobre 2017,

vu le rapport de la commission des finances et sécurité du 1^{er} novembre 2017,

Sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL décide

1. *De procéder à des amortissements complémentaires en 2017 d'un montant total de CHF 700'874 sur les biens suivants :*

<i>Travaux de rénovation de la Ferme Rosset</i>	<i>CHF 340'983</i>
<i>Agrandissement de l'école</i>	<i>CHF 216'597</i>
<i>Aménagement du parc public Mairie</i>	<i>CHF 143'294</i>
2. *De comptabiliser ces amortissements complémentaires en 2017 sous les rubriques 21.332 pour un montant de CHF 216'597, 08.332 pour un montant de CHF 340'983 et 33.332 pour un montant de CHF 143'294.*
3. *D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2017 de CHF 700'874.*
4. *De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.*

En l'absence de questions, la Présidente procède au vote : **la délibération D151 est approuvée à l'unanimité.**

6. Approbation du projet de compte rendu administratif et financier pour 2016

Les membres du Conseil ont reçu ce document et Mme Schneider-Bidaux demande s'ils ont des remarques ou des questions. Personne ne demandant la parole, la Présidente procède au vote : **le compte rendu est approuvé à l'unanimité.**

7. Propositions individuelles et questions

Terrain de jeux des Saussac : Mme Reymond-Dorsay voudrait savoir s'il est prévu d'installer des bancs à proximité des jeux pour enfants.

M. le Maire répond qu'il est prévu d'installer un banc autour d'un arbre qui doit encore être planté. Par ailleurs, un ou deux autres bancs sont prévus dans ce secteur.

M. Jordi signale qu'il a constaté la présence, au bord de ce parc de jeux, d'une bordure métallique qu'il trouve dangereuse. M. Niederhauser informe que cette bordure a été sécurisée la semaine dernière.

Modification des horaires de la déchetterie cantonale : M. Calame a été étonné de se retrouver devant des portes fermées à la déchetterie cantonale de la Praille, en raison de la modification des horaires. Les panneaux de la déchetterie communale devront être changés en conséquence. De plus, M. Calame a pu constater qu'en hiver, les ESREC sont désormais fermés le lundi et ouverts en semaine entre 14h et 17h seulement. En été, ils seront également fermés le lundi, avec des horaires diminués en semaine par rapport à l'ancien horaire. Ce changement est un mauvais message à la population du canton en termes de gestion et de recyclage des déchets et M. Calame invite la Mairie à en faire part au canton.

M. le Maire prend note de cette remarque et compte réagir.

Local de Jeunes : Mme Latour a pu voir que la nouvelle équipe a du mal à démarrer ; or, les jeunes troinésiens ont besoin d'un endroit où se retrouver et pour le moment, ils traînent dans les rues. Elle demande si la Mairie peut intervenir et accélérer le processus.

M. le Maire rappelle que la nouvelle équipe a commencé le 1^{er} octobre. La Mairie a été surprise de la lenteur de cette mise en place et est bien consciente du problème. Le stade est pour l'instant celui de l'observation. Plusieurs projets sont prévus, avec des idées nouvelles, mais la situation ne devrait pas beaucoup évoluer avant le mois de janvier.

Mme B. Hirsch précise que c'est la FAS'e qui décide. La Mairie s'est déjà plainte de la lenteur du processus, mais elle ne dispose malheureusement d'aucun moyen de pression.

Mme Latour explique que des jeunes se retrouvent parfois aux alentours de l'arrêt de bus Rivolette, ce qui n'est pas un lieu idéal.

Mme B. Hirsch souligne que les TSHM sont censés travailler dehors et non dans un local. Certes, le local est fermé, sauf le jeudi soir, mais les TSHM sont présents sur la commune.

Mme Bernardet fait remarquer que ce local appartient à la commune, que c'est elle qui le finance et qu'il est question de jeunes troinésiens. Les TSHM ont un travail à faire et ils sont rémunérés pour cela. Mme Bernardet soutient la requête de Mme Latour et est prête à signer un courrier adressé à la FAS'e. Elle espère que cette affaire ira de l'avant, car la situation actuelle est inacceptable. Si nécessaire, il est même possible d'utiliser différents moyens de communication, dont Facebook et les journaux, afin de manifester sa colère par rapport à cette situation.

M. le Maire a pris note de ces remarques et un courrier sera adressé à la FAS'e.

Questionnaire électronique « Mandat de milice dans les communes » : Mme Bernardet fait mention d'un questionnaire (qui n'a vraisemblablement pas été reçu par tous) qu'elle a reçu par email et qu'elle a pris le temps de remplir. Elle a pu identifier plusieurs incohérences, dont un mélange entre l'exécutif et le législatif, qu'elle a signalées à l'expéditeur. Par ailleurs, les communes qui auront le plus grand taux de participation sont susceptibles de gagner quelque chose.

M. le Maire confirme la réception de ce questionnaire. La Mairie a refusé de transmettre les adresses email privées des conseillers municipaux et a suggéré à l'auteur de l'enquête d'écrire à l'adresse ...@troinex.ch. C'est probablement la raison pour laquelle tous les conseillers n'ont pas reçu ce courrier électronique.

M. Duquesne enjoint les conseillers à vérifier l'authenticité et l'origine du message. Ce courriel avait été reçu en même temps qu'il était indiqué dans la presse que des adresses email de politiciens en Suisse avaient été piratées. M. Duquesne invite à la prudence, surtout lorsque des incohérences sont détectées.

Annonce de démission de M. Frédéric Reymond : M. Duquesne regrette la démission de M. Reymond et en comprend les raisons. Il se réjouit de le revoir en pleine forme pour qu'il puisse continuer à émerveiller de son imagination, sa créativité et sa sensibilité.

Fête des 50 ans de l'école de Troinex : M. Duquesne revient sur cet événement, qui n'a pas été mentionné par la Mairie. Ce fut un grand succès, même si le comité d'organisation du bicentenaire n'a été impliqué que de manière indirecte. M. Duquesne salue l'excellent travail d'organisation réalisé par l'école de Troinex.

La Présidente prononce le huis-clos.

9. Huis-clos : Demandes de naturalisations

Deux demandes de naturalisations sont soumises au Conseil municipal, qui les préavise favorablement toutes les deux.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente lève la séance à 21h05.

La Présidente :

Le secrétaire :

Mme Brigitte Schneider-Bidaux

M. Olivier Niederhauser

Un membre du Conseil municipal :

Rapport de commission

Séance de la commission « Finances et sécurité » du 1^{er} novembre 2017.

La commission « **Finances et sécurité** » s'est réunie le 1^{er} novembre 2017. Le dossier principal à l'ordre du jour était le projet de budget 2018 et les sujets abordés et étudiés ont notamment été :

1) MCH2 a été présenté, dont voici quelques-unes des nouveautés : plan financier quadriennal / réévaluation quinquennale du Patrimoine Financier / système de contrôle interne obligatoire pour toutes les communes / amortissements du Patrimoine administratif qui commencent seulement lors de la première année d'utilisation de l'investissement.

Après cette présentation, la Mairie a donné une information concernant des dissolutions de provisions pour CHF 850'000. Afin d'appliquer correctement les normes MCH2, ces dissolutions ne pourront pas générer des revenus en 2018, comme escompté dans le projet de budget présenté au Conseil municipal le 16 octobre 2017, car ces dernières devront être retraitées au 1^{er} janvier 2018 au bilan. Trois sources d'économies ont été proposées par la Mairie et ont fait l'objet d'amendements acceptés à l'unanimité par la commission.

2) Questions/Réponses concernant le projet détaillé de budget de fonctionnement

0) administration générale

- Les commissaires des différents groupes ont salué l'initiative de l'exécutif de proposer un voyage de mi-législature en Arménie. L'idée de cette destination provient des excellentes relations développées par la commune avec la communauté arménienne, tout au long de cette année de bicentenaire. Les différents groupes ont accepté ce projet et vont maintenant étudier conjointement avec la Mairie le montant à prévoir pour la participation des conseillers municipaux.
- Compte tenu du travail remarquable et suivi déployé par les employés ayant œuvré pour les festivités du bicentenaire, les commissaires ont été unanimement d'accord pour demander à l'exécutif de prévoir une gratification spéciale. Aucune enveloppe n'est pour autant prévue dans ce projet de budget 2018, le montant de ces gratifications, à la discrétion de la Mairie, devant être prélevé sur les comptes 2017.
- Amortissement de la Ferme Rosset : un amortissement complémentaire étant prévu en 2017, il n'y aura pas d'amortissement en 2018, les coûts de cet investissement étant totalement amortis.

1) Ordre et sécurité publics, défense

- Une commissaire pose la question de l'utilité des caméras de surveillance et suggère d'économiser sur le budget 2018. La Mairie convainc l'ensemble de la commission de l'utilité toujours d'actualité d'une telle mesure et de maintenir l'enveloppe budgétaire.
- La différence de coûts entre 2016 et 2017 pour l'eau, l'énergie et les combustibles est due à une nouvelle répartition des coûts.

2) Formation

- Vu l'augmentation du nombre de repas servis, le budget pour les restaurants scolaires a augmenté de 2'000 CHF.

3) Culture Sport et Loisirs

- Faut-il acheter ou louer un auvent pour la salle des fêtes pour certaines grandes manifestations ? Pour l'instant, vu le manque de place pour stocker ce matériel, la question est laissée en suspens, mais une somme est prévue au budget 2018 pour louer un auvent en

cas de besoin lors d'une manifestation. La décision d'acheter des gradins a également été ajournée.

- Un budget de 5'100 CHF a été prévu pour un projet transfrontalier datant d'il y a 3 ans et remis à jour. Troinex et deux autres communes suisses ainsi que 3 communes françaises travaillent à l'élaboration d'un film, d'un spectacle et d'une exposition de photos.
- Les 2'000 CHF crédités pour 2018 sont prévus pour la vente du livre concernant l'histoire de Troinex, livre qui sera couplé d'une clé USB comme souvenir des films du bicentenaire.

5) Sécurité sociale

- L'augmentation de 36'000 CHF de la subvention à la crèche la « Cigogne » est imputable à une augmentation du prix des places.
- Concernant la subvention versée au « Club de l'Emploi » (mesure destinée aux chômeurs), la Mairie précise qu'effectivement un suivi se fait d'année en année.
- L'idée de répartir l'aide humanitaire selon des critères à formuler sera étudiée par la commission des règlements.
- La contribution au Fonds de régulation a augmenté de 14'858 CHF pour 2018, ceci suite au transfert de tâche au Canton pour les frais de locaux du CAS de Carouge.

6) Transports

- L'abandon du projet de réfection de la route de Moillebin justifie l'amortissement de l'étude. Le sujet sera à nouveau abordé lorsque le projet de construction des immeubles sur la parcelle Sallansonnet sera à l'ordre du jour.
- Compte tenu du bon taux d'utilisation de la voiture « Mobility », une commissaire a proposé de réduire de 5'000 CHF la participation de la commune en 2018, faisant ainsi une économie pour 2018, ce qui a été approuvé à l'unanimité.

9) Finances, impôts et immeubles du PF

- En raison de MCH2, la suppression de la dissolution des provisions sur créances a été amendée à l'unanimité. En contrepartie, les propositions de dissoudre totalement la provision sur estimations des recettes fiscales, ainsi que d'augmenter l'impôt sur le revenu de 160'000.- CHF, ont été acceptées à l'unanimité.
- Afin d'aider l'épicier durant la période de mise en place de la nouvelle formule épicerie /agence postale, la Mairie a informé la commission sur la mesure qu'elle a prise au niveau du loyer, ceci en principe jusqu'au mois de juin 2018.
- La différence de loyer dans les comptes des nouveaux immeubles des Saussac (Lullin 26-28A) s'explique par le fait qu'en 2017, le loyer n'a pas été perçu sur une année entière.
- Pour les nouveaux immeubles des Saussac, la Mairie est à la recherche d'un locataire pour sa deuxième arcade.

3) Plan des Investissements et leur recensement

1. Les discussions avec la Banque cantonale genevoise et la Mairie ont abouti au projet de remettre éventuellement un nouveau bancomat à Troinex, à la condition que la commune participe à hauteur d'environ 90'000 CHF à son installation. Le sujet a été longuement débattu, puis mis au vote : Une majorité de la commission a voté NON (2 Verts, 2 HP et 1 PLR) contre 3 OUI (PLR) et une abstention (PDC). La proposition a donc été rejetée.
2. Tracteur-tondeuse de la voirie : Vu l'état du véhicule, le projet d'achat d'un nouveau tracteur-tondeuse, estimée à 50.000 CHF, a été approuvé.

4) A la fin de ses travaux, la commission a approuvé à l'unanimité le projet de budget de fonctionnement 2018.

Les points suivants ont fait l'objet d'un vote :

- Le budget de fonctionnement 2018 amendé, avec 8'316'205 CHF aux revenus et 8'299'316 CHF aux charges, soit un excédent de recettes de 16'889 CHF, a été accepté à l'unanimité.
- Le montant du centime additionnel à 40 a été accepté à l'unanimité.
- Le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle à 100% a été maintenu et accepté à l'unanimité, moins 1 abstention obligatoire.
- Le plan des Investissements tels que proposé par la Mairie a été accepté à l'unanimité.

Au vu de ce qui précède, la commission « **Finances et Sécurité** » vous recommande l'adoption du budget de fonctionnement et du plan des investissements, le taux des centimes additionnels et le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle pour 2018.

Troinex, le 6 novembre 2017

Karen Reymond-Dorsay, Rapporteur de commission